

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2020205711

Dossier numéro : 2020-12-17/41

Titre

17 DECEMBRE 2020. - Extrait de l'arrêt n° 165/2020 du 17 décembre 2020 - (Numéros du rôle : 7292 et 7293) annulation

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 18-01-2021 page : 2288

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : les recours en annulation du décret de la Région flamande du 26 avril 2019 " portant réglementation de l'utilisation de feux d'artifice, de pétards, de canons à carbure et de lanternes volantes ", introduits par Christophe Byl et autres et par la SPRL " PyroStar " et autres.

Par ces motifs,
la Cour

annule le décret de la Région flamande du 26 avril 2019 " portant réglementation de l'utilisation de feux d'artifice, de pétards, de canons à carbure et de lanternes volantes ".